



## VOTRE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AFFILIATION

**Réservée aux agents hospitaliers**

### Recouvrement des cotisations\* versées à Allianz (suite)

#### Profil financier

##### Revenus annuels nets du foyer fiscal (N-1)

- < à 25 000 €  de 25 000 à 50 000  de 50 000 à 75 000 €  
 de 75 000 à 100 000 €  de 100 000 à 150 000 €  
 Si > 150 000 €, préciser le montant des revenus .....

##### Estimation du patrimoine du foyer fiscal (N-1)

- < à 100 000 €  de 100 000 à 300 000 €  de 300 000 à 500 000 €  
 de 500 000 à 750 000 €  de 750 000 à 1 000 000 €  
 Si > 1 000 000 €, préciser le montant du patrimoine

##### Composition du patrimoine :

Patrimoine immobilier .....% Patrimoine financier .....% Patrimoine professionnel .....%

#### Origine des fonds investis

(à compléter pour tout versement dès le 1<sup>er</sup> euro)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Salaire   | <input type="checkbox"/> Succession  |
| <input type="checkbox"/> Donation  | <input type="checkbox"/> Rachat de compte titres/PEA                             |
| <input type="checkbox"/> Rachat de contrat d'assurance vie                                     | <input type="checkbox"/> Distribution de dividendes                              |
| <input type="checkbox"/> Gain aux jeux   | <input type="checkbox"/> Accumulation d'épargne                                  |
| <input type="checkbox"/> Remboursement de CAT  | <input type="checkbox"/> Cession de parts sociales                               |
| <input type="checkbox"/> Vente d'un bien immobilier  | <input type="checkbox"/> Indemnités diverses (licenciement, divorce, invalidité) |
| <input type="checkbox"/> Revenus professionnels exceptionnels (prime, bonus, intéressement...) | <input type="checkbox"/> Vente d'œuvres d'art                                    |
| <input type="checkbox"/> Remboursement de compte courant d'associé                             | <input type="checkbox"/> Fonds provenant de l'étranger                           |
| <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) .....   |  |

#### Personne Politiquement Exposée (cf. définition ci-dessous)

Exercez-vous ou avez-vous cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?  Oui  Non

##### Si Oui :

Quelle fonction exercez-vous ou exerciez-vous ? ..... Dans quel pays ? .....

Un membre direct de votre famille ou une personne connue pour vous être étroitement associée exerce t-elle ou a t-elle cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?  Oui  Non

##### Si Oui :

Identité de la personne ..... Lien avec le souscripteur .....

Quelle fonction ? ..... Dans quel pays ? .....

Pays de résidence fiscale  France  Autre (préciser) .....

\* Règlement des versements volontaires programmés mensuels à Allianz.

**Liste et définition des personnes politiquement exposées : 1. Les personnes qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative parmi les fonctions suivantes :** Chef d'état, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne. Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger. Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours. Membre d'une cour des comptes. Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale. Ambassadeur ou chargé d'affaire. Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée. Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique. Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein. **2. Les personnes connues pour être des membres directs de la famille d'une personne visée au 1 :** Le conjoint ou le concubin notoire. Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère. Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère. Les ascendants au premier degré. **3. Les personnes connues pour être étroitement associées à une personne visée au 1 :** Les personnes physiques qui, conjointement avec la personne mentionnée au 1, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger. Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la personne mentionnée au 1. Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne mentionnée au 1.

**COMPLÉTEZ AUSSI LA PARTIE 3 SUR LA PAGE 3  
ET SIGNEZ LA PARTIE 5 DE CETTE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AFFILIATION**



## VOTRE DEMANDE INDIVIDUELLE D'AFFILIATION

**Réservée aux agents hospitaliers**

### 3 Garantie en cas de décès

En cas de décès de l'affilié avant mise en prestation de l'intégralité des droits, une prestation sera versée sous forme de capital aux bénéficiaires ci-après désignés. Lorsque le(s) bénéficiaire(s) est(sont) nommément désigné(s), la clause doit indiquer leurs noms, prénoms, date de naissance, lieu de naissance, nom de naissance et coordonnées. Ces informations, utilisées par l'assureur en cas de décès, sont nécessaires pour faciliter la recherche du(des) bénéficiaire(s). Désignation de plusieurs bénéficiaires : si les bénéficiaires sont désignés en rangs successifs, il convient d'indiquer «à défaut» entre chacun d'eux. Si les bénéficiaires sont désignés conjointement, il convient de préciser «par parts égales entres eux» ou le pourcentage du capital à répartir entre eux.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
..... et à défaut les héritiers de l'affilié.

À défaut de désignation, le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès seront :

- le conjoint non séparé de corps ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS) de l'affilié
- à défaut les enfants nés ou à naître de l'affilié, par parts égales entre eux, vivants ou représentés
- à défaut les héritiers de l'affilié.

*Information sur la désignation du concubin : Il est rappelé que votre concubin ne fait pas partie des bénéficiaires désignés dans la clause type. La qualité de concubin étant difficile à établir, vous pouvez désigner nominativement votre concubin afin de faciliter le versement des capitaux décès. Il faudra alors veiller à faire évoluer votre clause bénéficiaire si votre situation change et que vous n'êtes plus en concubinage avec la personne désignée bénéficiaire.*

### 4 Informations complémentaires

En vertu de l'article L.132-5-1 du Code des Assurances, vous disposez de la faculté de renoncer à votre affiliation pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle vous avez été informé que votre affiliation est conclue. Cette date correspond à la date de signature de la demande individuelle d'affiliation. La renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à Allianz à l'adresse suivante : Allianz - Centre de Solutions Clients Collectives Retraite - Centre de service Hospitaliers - TSA 21006 - 67018 Strasbourg Cedex. *Modèle de lettre de renonciation* : "Messieurs, Je déclare renoncer à mon affiliation à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers. Je demande le remboursement des cotisations versées (.....€) dans un délai de 30 jours. Je vous rappelle ci-après mes coordonnées : Nom, Prénom, N° code établissement ..... N° de certificat ..... Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués. Date et signature". À réception de la lettre recommandée par l'assureur, l'affiliation au contrat et toutes ses garanties prennent fin. La (les) cotisation(s) sera(ont) remboursée(s) dans les 30 jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre recommandée.

### 5 Signature

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Notice d'Information de la CRH et de la mention sur la renonciation située au point 4.

Fait à .....

Le.....

**Signature de l'affilié(e) :**

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette affiliation et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz mais aussi aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire : - par mail à : [informatiqueetliberte@allianz.fr](mailto:informatiqueetliberte@allianz.fr) , - par courrier à l'adresse Allianz – Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

**Allianz Retraite** - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 101 252 544,51 €  
Siège social : 1, cours Michelet - CS30051- 92076 Paris La Défense Cedex - 824 599 211 RCS Nanterre. Autorité chargée du contrôle de Allianz : Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

**C.G.O.S** - Comité de Gestion des OEuvres Sociales des Etablissements Hospitaliers Publics, association loi 1901 (déclarée sous le numéro 60/1.030 à la préfecture de Paris).



# JE M'AFFILIE ET JE CHOISIS MON CADEAU DE BIENVENUE :

parmi les 3 cadeaux au choix

(cochez la case de votre choix)



+ N

CHOIX 1

**1 e-coffret cadeau Wonderbox** au choix  
(à choisir parmi : "Bulle de bien-être", "Bistrots et saveurs" ou "Moments en duo")  
**+ 1 abonnement Netflix (valeur 50€)**  
(offre valable même si vous êtes déjà abonné à Netflix).

Cochez l'e-coffret choisi :

- e-coffret Wonderbox "Bulle de bien-être"  
(8000 massages & soins pour 1 à 2 personnes dans toute la France)
- e-coffret Wonderbox "Bistrots et saveurs"  
(1100 repas pour 2 personnes dans toute la France)
- e-coffret Wonderbox "Moments en duo"  
(3300 activités pour 2 personnes dans toute la France : dégustation gourmande, soins bien-être, activités de loisirs...)



+ N

ou

CHOIX 2

**1 abonnement à un magazine** au choix  
(à choisir parmi les 13 titres proposés)  
**+ 1 abonnement Netflix (valeur 50€)**  
(offre valable même si vous êtes déjà abonné à Netflix).

Cochez le magazine choisi :

- 60 Millions de consommateurs + Spécial Impôts (1 an – 12 numéros)
- Avantages (1 an – 12 numéros)
- Histoire Junior + HS (de 10 à 15 ans) (6 mois – 7 numéros)
- La maison écologique + HS (1 an – 7 numéros)
- La petite salamandre (1 an – 6 numéros)
- Marmiton (1 an – 6 numéros)
- Rustica (6 mois – 26 numéros)
- Santé magazine + HS (1 an – 14 numéros)
- Science & Vie junior (de 13 à 17 ans) (1 an – 12 numéros)
- Sciences et Avenir (1 an – 11 numéros)
- Super Picsou Géant (de 8 à 14 ans) (1 an – 6 numéros)
- Télé 2 semaines (1 an – 26 numéros)
- We Demain (1 an – 4 numéros)

ou

CHOIX 3



**1 enceinte portable Flip**

Offre valable au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cadeaux livrés sous 9 semaines environ après validation de l'affiliation. Photos non contractuelles. Abonnement Netflix : un code cadeau d'une valeur de 50 € vous sera envoyé par courrier. Selon la formule choisie (Essentiel avec ou sans pub, Standard ou Premium), l'abonnement peut s'étendre entre 2 et 8 mois maximum. Si vous n'êtes pas encore abonné à Netflix, votre abonnement se déclenchera dès l'activation du code. Si vous avez déjà un abonnement Netflix, ce code permettra de prolonger votre abonnement actuel.

## IMPÉRATIF : Remplir également la partie ci-dessous pour recevoir votre cadeau

Les données à compléter dans ce formulaire doivent obligatoirement être fournies pour assurer le traitement de votre demande.

Madame     Monsieur    Date

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone\*           Adresse mail\* .....

J'accepte que les données personnelles communiquées dans le cadre de ma demande de dossier d'affiliation à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers soient transmises au C.G.O.S, qui les traite afin d'instruire ma demande<sup>(1)</sup>.

3-N

\*Obligatoire. Conformément à la loi N°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès du C.G.O.S 101, rue de Tolbiac - 75654 Paris cedex 13. (1) Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la Politique de Protection des Données de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers présente sur le site CRH (<https://crh.cgos.info/mentions-legales>).